

RETRAITES

Des choix en débat pour garantir l'avenir

(texte élaboré par le Conseil National du SYGMA-CFDT en septembre 2002, adopté à l'unanimité, actualisé)

Les gouvernements européens, réunis à Barcelone en mars 2002 ont décidé, sans débat préalable avec les citoyens ni avec leurs représentants, qu'il fallait allonger la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite pleine et entière (objectif de repousser de 5 ans l'âge de cessation de l'activité d'ici 2010). De son côté, le MEDEF a fait du dossier des retraites une des pièces maîtresses de son offensive contre les garanties collectives qu'ont conquises les salariés. Le gouvernement a annoncé que les discussions sur l'avenir des retraites, notamment dans le service public, débuteraient au début de l'année 2003. Il est vraisemblable que le gouvernement compte aligner, vers le bas, les pensions des fonctionnaires et les régimes spéciaux sur le privé dans un premier temps, avec également la création d'une caisse de retraite spécifique pour la Fonction Publique d'Etat, pour application dès le budget 2004. Des décisions pourraient suivre, à la fin du premier semestre 2003, concernant tous les salariés, public et privé, conduisant à une nouvelle aggravation des conditions : on évoque le passage à 42,5 ou 43 annuités (en référence au débat parlementaire sur le CFA dans la Fonction Publique).

Dans ce contexte, les interventions publiques sont bien souvent orientées, partant de « vérités » assénées mais partielles, usant des inégalités créées par des mesures régressives (cf. mesures Balladur d'août 1993) pour réclamer à cors et à cris une équité – nivellement par le bas. Aujourd'hui la mise en place de fonds de pension est certes moins évoquée (affaires ENRON, Worldcom, Vivendi Universal, et baisse des cours des bourses obligent !), mais la porte est déjà ouverte à la capitalisation (fonds d'épargne salariale, fonds de réserve).

L'offensive est engagée pour rallonger la durée de cotisations pour tous, public comme privé, le premier verrou devant sauter étant celui des pensions des fonctionnaires et des régimes spéciaux.

Les vrais débats sont esquivés :

- **celui du choix collectif et démocratique sur la part de la richesse créée que la société est prête à consacrer au financement des retraites, et des autres composantes de la sécurité sociale,**
- **celui sur le fait de savoir qui doit décider de l'avenir des retraites, de l'affectation des cotisations sociales** (= part du salaire versé par les employeurs),
- **celui sur le choix de société que l'on veut, dont l'élément incontournable est la répartition des richesses créées entre revenus salariaux et capital-profits, et le type de croissance souhaité, pour que l'économie soit au service de l'humain, de la préservation et du développement des milieux (environnements, milieux et ressources naturels, relations sociales, Nord - Sud, etc.) et non l'inverse.**
- **celui d'une société qui ne considère pas les retraités comme une charge, mais considère que l'amélioration du niveau et de la durée de vie des retraités est un gain social, et qui œuvre pour une véritable solidarité inter-générationnelle.**

C'est en ayant une attitude résolument offensive, en faisant le lien avec le public et le privé autour de la remise en cause des régressions et d'objectifs communs, que nous pourrions assurer la convergence des idées et des forces, indispensables pour garantir l'avenir du modèle de la sécurité sociale et des retraites et l'améliorer encore. En tant que fonctionnaires, nous ne pouvons nous contenter de défendre notre seul régime, aussi légitime cette défense soit-elle.

Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter la division du salariat en plusieurs entités, pour définir des objectifs communs à la lutte à engager pour défendre les retraites et la protection sociale de tou-te-s, que nos aînés ont conquis.

Démographie : des projections présentées de façon catastrophique, mais une « vérité » tronquée

Des projections démographiques présentées comme catastrophiques :

- Le nombre de retraités rapporté au nombre des actifs (actifs = personnes qui occupent 1 emploi ou qui cherchent 1 emploi) va augmenter entre 2000 et 2040 :
 - 2000 : 4 retraités pour 10 actifs
 - 2020 : 5 retraités pour 10 actifs
 - 2040 : 7 retraités pour 10 actifs
- L'espérance de vie va s'accroître d'ici 2040 :
 - Augmentation de 6,3 ans pour les hommes, soit 25,2 trimestres en 2040.
 - Augmentation de 7 ans pour les femmes, soit 28 trimestres en 2040.
- Le nombre annuel de retraités supplémentaires va passer de +110.000 / an en 2000 à +250.000 / an entre 2006 et 2035. De 11 millions de retraités en 2000, on passera à 20,6 millions en 2040. L'accroissement du nombre de retraités conduira à une augmentation de 6 points de la part du PIB qui devra être consacrée au paiement des retraites (si les pensions évoluent au même rythme que les salaires).

Mais présenter ces seuls chiffres est insuffisant, et vise à présenter la remise en cause des retraites comme inéluctable:

- ✓ **Le rapport retraités / actifs (cf. définition ci-dessus) n'est pas celui qui doit être pris en compte. Ce qui est important, c'est de considérer le nombre de ceux qui produisent les richesses, les actifs occupés, et le nombre total de ceux pour lesquels il y a prélèvement collectif sur la richesse créée** (retraite, pension, indemnisation chômage, formation). Un tel rapport révèle l'évolution de la charge qui pèse sur les actifs occupés, producteurs de richesse. Il faut donc plutôt considérer le rapport inoccupés (retraités, chômeurs, jeunes en formation) / actifs occupés. Ce rapport permet également de rendre compte de l'importance du niveau de chômage dans les évolutions possibles.

Des simulations, sur des hypothèses différentes (taux de chômage notamment), donnent des chiffres nettement moins alarmants que l'évolution du rapport retraités / actifs :

Commissariat au Plan (Charpin) :

- De 1,29 inoccupés / 1 actif occupé en 1995, à 1,11 / 1 en 2010 et 1,44 / 1 en 2040 (hypothèse d'un taux de chômage de 6% de 2005 à 2040).

Fondation Copernic :

- De 1,59 inoccupés / 1 actif occupé en 1993 à 1,66 / 1 en 2040 dans l'hypothèse d'un chômage revenant à un taux de 4,5% en 2040 (cf. rapport Briet sur les retraites en 1995).
- De 1,59 inoccupés pour 1 actif occupé en 1993 à 1,54 pour 1 dans l'hypothèse de retour au plein emploi.

- ✓ **L'espérance de vie à 60 ans n'augmente pas autant que l'espérance de vie** (à la naissance) :

- De 1980 à 1997, l'espérance de vie à 60 ans a augmenté d'une valeur comprise entre 3 et 3,5 ans, alors que l'espérance de vie (à la naissance) augmentait d'une valeur comprise entre 5 et 6 ans.
- Depuis 1997, l'espérance de vie à 60 ans stagne.

- ✓ **Si le nombre de retraités double entre 2000 et 2040, la richesse (PIB) doublera au moins selon les différentes analyses économiques également dans le même temps** : de 9.000 à 18.000 milliards de Francs (même en considérant que la croissance serait limitée à 1,5% par an sur 40 ans, la richesse créée sera multipliée par 1,8). D'après le rapport Charpin, les dépenses de retraites devraient tripler (dans l'hypothèse du maintien des conditions actuelles) : de 1.000 à 3.000 milliards de Francs, ce qui laissent encore 7.000 milliards de l'augmentation du PIB, disponibles pour améliorer l'indemnisation du chômage, relever les minima sociaux, augmenter les salaires, etc.

- ✓ **Les dépenses consacrées aux retraites ont déjà triplé dans des périodes de temps inférieures à 40 ans :**

- En 12 ans entre 1971 et 1983
- En 25 ans entre 1973 et 1998

Pourquoi ce qui a été possible dans le passé, y compris dans des périodes de stagnation de la richesse produite et d'augmentation du chômage et de la précarité, ne serait pas possible dans les 40 années à venir ?

- ✓ **La part consacrée aux retraites dans le PIB atteint 12,1% en 2000.** Le rapport Charpin indique que les retraites devraient représenter 17,8% du PIB (dans l'hypothèse du maintien de la parité de niveau de vie entre retraités et salariés) en 2040, soit une augmentation de 5,8 points en 40 ans du prélèvement sur les richesses créées. Il faut rappeler que, pour les 40 années précédentes, le prélèvement sur le PIB destiné aux retraites est passé de 4,4% à 12,1%, soit une augmentation de 7,7 points en 40 ans. **Pourquoi ce qui a été possible entre 1959 et 1999 ne le serait pas, dans une moindre mesure, entre 2000 et 2040 ?**
- ✓ **La productivité au travail va également progresser : + 25% en 40 ans selon les prévisions officielles, soit 0,56% par an en moyenne.** Le pari des classes dirigeantes est que les revenus du capital s'accaparent ces futurs gains de productivité, au détriment des salariés et anciens salariés. C'est la situation qui a prévalu pendant 20 ans et qu'ils veulent faire perdurer pendant encore 40 ans.

En conclusion, ce n'est pas catastrophique !

Se limiter à une présentation dramatisée des perspectives démographiques, annonciatrice de catastrophe, occulte donc une réalité nettement moins noire. L'effort de financement (prélèvement sur la richesse créée) apparaît tout à fait surmontable, la société française l'a déjà fait dans le passé.

Le patronat et le gouvernement veulent faire croire que la seule solution, c'est l'augmentation de la durée de cotisation. Mais cela revient à faire baisser le niveau des retraites !

L'effet des mesures Balladur d'août 1993 sur le niveau des retraites

Les mesures Balladur prises en août 1993 pour les salariés du privé (elles concernent aussi les personnels non-titulaires) ont porté le nombre d'annuités nécessaires pour avoir droit à une retraite pleine et entière à 40 annuités (au lieu de 37,5). Le calcul de la retraite se fait sur les 25 meilleures années (au lieu des 10 meilleures). Et le calcul des retraites est basé sur une actualisation des salaires indexée sur les prix (et non plus sur l'évolution du salaire moyen).

Elles ont été accompagnées en 1994, 1996, 2001 de mesures régressives sur les régimes de retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO).

Au total, l'application complète de ces mesures se traduit par une forte baisse du taux de remplacement moyen (rapport entre la pension versée et le revenu d'activité) : de 78% en 1997 à 64% en 2040.

Pour une carrière complète au plafond de la sécurité sociale, le taux de remplacement est en forte de baisse :

| | 2000 | 2020 |
|-------------------------|------|------|
| Régime général | 53% | 49% |
| Régimes complémentaires | 27% | 19% |
| Total | 80% | 68% |

Confiscation des gains de productivité réalisés par les salariés !

L'indexation des retraites sur les prix (au lieu des salaires), signifie que le retraité n'a plus le droit de bénéficier des gains de productivité réalisés dans les entreprises. C'est encore une confiscation au profit des patrons et des marchés.

Pourtant, l'utilisation de 0,35 à 0,50 points par an des gains de productivité (qui progresse de 2%

par an en moyenne) pour financer les retraites suffirait à maintenir la parité des niveaux de vie entre retraités et actifs.

Cette réduction des pensions servies est encore aggravée par le fait que près de 2 salariés du privé sur 3 liquident leurs retraites en n'étant plus en activité : ils sont en pré-retraite, au chômage, en invalidité, etc.

Les mesures envisagées visent à réduire encore plus les retraites versées et à inciter à la souscription de fonds de capitalisation

Si on allongait la durée de cotisations à 45 annuités, ce serait seulement 1 salarié sur 4 qui liquiderait sa retraite en étant encore en activité.

Et il faut également prendre en compte que l'âge de rentrée dans la vie active est plus tardif, atteignant 25 ans, retardant d'autant l'âge d'une retraite pleine et entière. De plus, le développement de la précarité, des alternances travail / chômage, génèrent des années de cotisation incomplètes, qui vont avoir un effet énorme sur le niveau des droits en matière de retraite.

C'est une mesure qui mettrait en concurrence les générations, celles âgées qui voudraient continuer à travailler pour avoir une retraite décente, et les plus jeunes qui voudraient devenir salariés.

Enfin, ce serait évidemment une mesure lourde de conséquences en matière d'emploi et de chômage des jeunes.

Au total, c'est une baisse considérable du niveau des retraites qui est engagée, une détérioration sans précédent du niveau de vie des futurs retraités ... un appel sans ambiguïté à l'épargne individuelle et aux fonds de pension. Mais n'est-ce pas l'un des objectifs réels des zéloteurs des marchés que de capter cette manne (1.100 milliards de francs) qui échappe à toute spéculation boursière et profit capitalistique ?

Plutôt que d'augmenter la durée de cotisation, il faut augmenter les salaires et les cotisations sociales pour financer les retraites !

En répétant à longueur de journée que la seule solution pour financer les retraites futures, c'est d'augmenter la durée des cotisations (42,5 annuités proposés par Charpin ou mis en débat au sein du COR, 43 ans envisagés par le gouvernement, passage à 45 annuités prôné par le MEDEF), il s'agit d'éviter tout débat sur le financement des retraites, sur la répartition des richesses créées, sur la part que la société entend et accepte de consacrer aux retraites (mais aussi aux autres dépenses sociales).

Le vrai débat, collectif et démocratique, doit bien porter sur la part de la richesse créée que la société est prête à consacrer au financement des retraites

Il est possible d'augmenter cette part pour maintenir le niveau des retraites versées. Cela revient à faire progresser de 15 points le taux de cotisation retraite en 40 ans, soit 0,375 points par an. C'est tout à fait envisageable, en utilisant une part des gains de productivité (2% de progression annuelle en moyenne) et en modifiant le partage de la valeur ajoutée (des richesses créées) en faveur des salaires.

Il s'agit de revenir sur une évolution, qui date du début des années 1980, défavorable aux salariés, et favorable au capital, aux actionnaires, à la spéculation financière, avec toutes les conséquences négatives sur l'emploi, en terme de précarité, de flexibilité, d'externalisation, etc. : **de 69% du PIB dans les années 1983, les salaires, directs et indirects ne représentent plus que 60% du PIB en 1997.** Et si on en était resté au partage de la richesse de 1983, il y aurait 15% de recettes de cotisations sociales en plus (grosso modo ce qui manquera à l'horizon 2040) !

Le MEDEF veut court-circuiter ce débat en décidant unilatéralement de limiter dans l'avenir la part consacrée au financement des retraites à 12% du PIB

Au travers de l'accord signé en février 2001 par le MEDEF et certaines autres organisations syndicales, (dont la CFDT) sur le financement des régimes complémentaires de retraite (ARRCO et AGRIC), l'objectif de limiter la part « consentie » par les patrons pour le financement dans l'avenir des retraites est clairement inscrit.

Le MEDEF entend décider ainsi également que toute « économie » de prestations sociales, générée à l'avenir sur l'indemnisation du chômage ou sur la formation de jeunes moins nombreux, ne sera pas transférée pour financer les retraites. Le patronat et les actionnaires entendent ainsi décider, seuls, de l'importance et de l'affectation de la part du salaire indirect ...

C'est un véritable hold-up sur une part du salaire indirect versé aux salariés et c'est une atteinte à la démocratie sociale. C'est inacceptable.

Les retraites des salariés, comme les prestations de l'assurance maladie, comme l'indemnisation du chômage, ne sont en effet pas autre chose qu'un salaire, un salaire indirect.

« Versées comme le salaire direct par les employeurs aux caisses de Sécurité Sociale à l'occasion des emplois, proportionnelles au salaire direct et ouvrant des droits personnalisés comme celui-ci, comme lui non stockées et immédiatement transformées en flux de prestations, obéissant comme le salaire direct à un tarif, les cotisations sont un élément de salaire » (Bernard Friot, in « Puissance du salariat : emploi et protection sociale à la française, 1998).

C'est l'ordonnance de la Sécurité Sociale d'octobre 1945 qui a donné force de loi à cette obligation pour chaque employeur de financer les régimes de base de nos retraites. Sur les 8.000 milliards de francs correspondant aux richesses créées annuellement en France, 5.000 milliards reviennent aux salaires : 3.000 en salaires directs, 2.000 en cotisations sociales (dont 1.100 pour les retraites).

Le coût du travail en France n'est pas trop élevé !

Le patronat et les libéraux avancent en permanence que le coût du travail serait trop élevé en France et devrait être abaissé. Une augmentation des cotisations sociales ne ferait, selon eux, qu'aggraver cette situation. A force d'asséner que les « charges » sont trop lourdes en France, tout le monde finit par le croire.

Pourtant, le total « salaires + cotisations sociales » en France se situe dans la moyenne de l'OCDE. De plus, ce total a déjà reculé de 2,5% entre juin 1999 et juin 2000 par rapport à l'ensemble des salaires de l'OCDE !

Et si on compare le niveau de productivité au travail, qui reflète la vraie création de richesse par emploi, le PIB par heure de travail a augmenté, entre 1973 et 1992, de 12 \$ en France contre 6 \$ aux USA. Enfin, un emploi a produit 31.500 \$ de valeur ajoutée en 1973 et 45.000 \$ en 1992. Dans le même temps, en Allemagne, cette production de valeur ajoutée par emploi est passée de 30.000 \$ en 1973 à 43.000 \$ en 1992.

Le soi-disant surcoût du travail en France à cause des « charges » sociales, des « prélèvements obligatoires », toutes des appellations non dénuées de sens, n'est donc pas si net que cela.

Il est d'ailleurs à noter que le MEDEF estime que 8% du salaire brut pourrait être utilisé pour des fonds de pension complémentaires. C'est donc bien qu'il est possible de consacrer 8 points ... au financement des retraites, donc pourquoi pas à la hausse des cotisations.

Si des régimes par capitalisation complétaient un socle de répartition, la répartition serait inéluctablement « cannibalisée » !

Pour mettre en place des fonds d'épargne ou de pension, il faudrait exonérer de cotisations sociales et d'impôts les placements pour qu'ils soient attractifs. Ce serait encore une régression pour la part consacrée aux salaires dans la répartition des richesses. A titre d'exemple, en 1997, 45 milliards de francs ont été collectés

au titre de l'épargne salariale. Ils représentent 20 milliards d'exonérations de cotisations sociales, 5 milliards d'exonérations fiscales. Autant de sommes en moins pour la sécurité sociale, pour le service public !

Enfin, l'augmentation des cotisations sociales (part patronale et part salariale), et l'augmentation des salaires (pour maintenir le niveau de pouvoir d'achat des salariés) restent les seules mesures égalitaires, immédiatement et dans l'avenir, au moment de la liquidation des retraites.

Défendre les retraites du public pour remettre en cause les mesures régressives d'août 1993 et celles sur les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO

S'il n'y a pas équité ou égalité, c'est bien depuis le mois d'août 1993.

Ce qu'il faut d'abord rappeler, c'est que l'égalité devant la retraite, en terme de nombre d'annuités nécessaires pour avoir droit à une retraite pleine et entière, a été rompue par les mesures Balladur prises en août 1993 (passage progressif aux 40 annuités, référence aux 25 meilleures années, désindexation par rapport aux salaires dans le calcul des retraites).

A l'époque, il n'y a quasiment pas eu de réaction sociale, pas à la hauteur de l'attaque portée aux régimes de retraites du privé. Certaines confédérations syndicales ont justifié ces mesures, nécessaires selon elles pour maintenir à l'avenir le niveau des retraites servies, les autres n'ont pas engagé la mobilisation des salariés.

Déjà à l'époque, le débat sur le fond n'a pas eu lieu sur le financement.

Il est possible et nécessaire de revenir sur les mesures Balladur de 1993, pour ne pas accepter de nouvelles dégradations pour tous !

Revenir dans le privé aux 37,5 annuités, aux 10 meilleures années, à l'indexation sur les salaires (c'est-à-dire à la situation d'avant 1993), représente 0,3 points du PIB (cf. rapport du COR, décembre 2001).

Le COR a chiffré à 6,5 points du PIB la progression des besoins de financement d'ici 40 ans, incluant, pour les salariés du privé et les non-titulaires le retour à une évolution des retraites liées à celles des salaires.

Il indique assez crûment que le retour sur l'allongement de la durée de cotisation dans le privé « rend[rait] plus difficiles d'éventuels allongements de la durée d'activité que l'on pourrait souhaiter ultérieurement ».

L'enjeu va donc bien au-delà d'un simple alignement de la fonction publique sur ce qui a été imposé au privé, c'est celui de la perspective de 42 annuités ou plus pour tous les salariés.

En préservant les conditions actuelles des régimes non touchés par les mesures Balladur d'août 1993, il s'agit d'éviter une nouvelle dégradation pour tous, privé comme public.

A juste titre, le gouvernement et le MEDEF estiment en effet qu'ils ne pourraient pas faire passer de nouvelles dégradations pour les salariés du privé si la situation des travailleurs du secteur public n'est pas revue à la baisse.

Il faut maintenir l'inscription des pensions des fonctionnaires au budget de l'Etat et refuser une caisse de retraite spécifique !

Un des éléments de la « réforme », c'est de créer une caisse de retraite spécifique aux fonctionnaires.

Avec ce projet, le gouvernement poursuit deux objectifs :

- Celui de faire baisser brutalement le « poids de la charge publique » au moins dans l'affichage des comptes de la Nation.
- Celui de montrer très rapidement que la Caisse est déficitaire (ce que les médias tentent dès aujourd'hui de faire croire, oubliant de préciser que les pensions des fonctionnaires sont inscrites au budget de l'Etat et que l'employeur ne cotise pas à proprement parler !), ce qui justifiera de nouvelles mesures d'économie en matière de pensions.

Il faut alors s'attendre à une augmentation des cotisations des fonctionnaires, une baisse des pensions, la remise en cause de la réversion, de nouveaux modes de calcul (fin des 6 derniers mois), **la désindexation** (ce qui signifie également pour les retraités ne plus bénéficier des effets des mesures catégorielles).

C'est ce que les dirigeants d'EDF – GDF tentent actuellement de négocier avec les salariés, sous couvert de préparation d'une privatisation, totale ou partielle.

Enfin, ce serait une étape supplémentaire franchie dans la Fonction Publique pour imposer, à cause de pensions insuffisantes, des systèmes de retraite complémentaire ... sous forme de fonds de capitalisation. A noter le fort déploiement de publicité radiophonique pour la PREFON !

Il faut également faire attention au donnant-donnant primes contre retraites

Une façon de faire passer la pilule aux fonctionnaires pourrait être de prendre en compte dans le calcul de la pension tout ou partie des primes versées, sur la base d'une validation d'équivalence de points.

Si nous avons toujours été pour l'intégration des primes dans les salaires, après correction des inégalités, il faut faire très attention à de telles sirènes.

Le premier point c'est l'inégalité criante de distribution des primes, qui accroît énormément les écarts de revenus. **Intégrer sans**

toucher à ces inégalités de répartition c'est recréer ces inégalités dans les retraites versées.

C'est également une baisse de la rémunération totale perçue qui s'ensuivra, puisqu'il faudra prélever des cotisations sociales sur les primes.

Et il faut se rappeler que l'individualisation des rémunérations est grandement facilitée par les primes et indemnités annexes.

Enfin, et surtout, c'est le risque d'une coupure entre générations, d'un conflit d'intérêt entre salariés :

- Pour les plus anciens, la prise en compte dans le calcul des retraites d'une partie des primes pourrait compenser une baisse de la pension servie s'ils partent avant d'avoir travaillé 40 annuités. La réforme pourrait être alors « indolore » pour eux.
- Mais ce n'est pas le cas des moins anciens, puisque l'effet de l'augmentation du nombre d'annuités, ainsi que des autres mesures vraisemblables (fin des 6 derniers mois, désindexation par rapport à l'évolution du point, etc.), ne serait certainement pas compensé par la prise en compte des primes (sauf peut-être pour ceux qui en touchent le plus !).

Le meilleur moyen de défendre les retraites de tous, public comme privé, c'est de refuser toute dégradation des pensions et des régimes spéciaux

S'il y a une réforme à faire, c'est bien celle-ci qui est la plus urgente : annuler les effets des mesures Balladur d'août 1993.

Retrouver les fondements de la démocratie sociale

Le dernier enjeu autour des retraites et de la protection sociale, c'est celui de savoir qui décide et comment.

Le MEDEF a clairement indiqué ses positions en la matière, au travers des chantiers de la « refondation sociale ». Il s'agissait de marteler que l'entreprise est le lieu où doit se décider la politique économique et d'emploi, de supprimer les contraintes liées à la loi (code du travail, loi 35h, contrat de travail, etc.), de mettre à bas tout le système paritaire de gestion des organismes sociaux. Le MEDEF veut faire sortir de la sphère politique et démocratique les rapports sociaux.

L'accord UNEDIC de juillet 2000 puis les accords « retraites complémentaires » de février 2001 ont été les révélateurs de ces positions du MEDEF. Il est déplorable que des confédérations syndicales, en premier lieu la CFDT, aient ainsi cautionné cette démarche du MEDEF.

Le MEDEF entend également obtenir que les sommes correspondant aux cotisations sociales soient tronçonnées, par nature de prestations. Ainsi, si l'indemnisation du chômage nécessite moins de financement (mais il faudrait mieux indemniser et ne pas exclure près de 40% des chômeurs !), le MEDEF réclame et obtient un allègement des cotisations ou un retour des excédents éventuels (cf. accord UNEDIC). Cette gestion, caisse par caisse et année après année, est totalement contraire à la notion de salaire indirect.

La mise en place de fonds de capitalisation fait échapper à la décision collective les choix en matière de retraites (financement, niveau des pensions, etc.)

En poussant à la création de fonds de capitalisation, que ce soit de vrais fonds de pension ou des fonds d'épargne salariale au sein de l'entreprise, c'est une nouvelle fois la part consacrée aux salaires dans la répartition des richesses qui va diminuer.

Mais c'est encore aller dans le sens de décisions qui ne relèvent plus de choix de la société, mais de quelques-uns, membres de Conseils d'Administration ou de Conseils de Surveillance.

Renouveler la gestion sociale

Il faut mener la bagarre pour que la totalité du salaire indirect continue d'alimenter la sécurité sociale, les salariés et leurs organisations syndicales décidant de la gestion sociale de ces fonds sociaux. Cela passe par une rénovation de la gestion sociale de la sécurité sociale et des caisses de retraite, par la fin d'un système soi-disant paritaire soumis aux alliances de pouvoir entre patronat et certains syndicats, par des élections régulières des représentants des salariés.

Attaques contre la protection sociale

Jacques Barrot, président du groupe parlementaire UMP a indiqué que l'assurance maladie devrait avoir pour objectif de ne prendre en charge que les seules maladies graves, les autres maladies devant relever de régimes d'assurances particulières.

Un démenti a certes été diffusé pour dire qu'on avait mal compris ses propos, qui étaient pourtant particulièrement clairs. Mais le premier ministre Raffarin et le ministre des affaires sociales Fillion ont eux aussi tenus des propos alarmants pour l'avenir de la sécurité sociale.

Ballons d'essai, tests pour voir comment réagissent l'opinion publique et les syndicats ?

En tout cas, la vigilance des travailleurs s'impose, car les projets du gouvernement et du MEDEF ne vont certainement pas dans le sens du développement de la sécurité sociale !

En conclusion, plutôt qu'être sur la défensive et accepter une limitation du débat à la seule augmentation de la durée de cotisation, notamment pour les fonctionnaires, il s'agit de revendiquer !

- ❖ Le droit à la retraite pleine et entière pour tou-te-s à 60 ans
- ❖ Un taux de remplacement de 75% du dernier meilleur salaire, pour tou-te-s
- ❖ L'indexation des retraites sur l'évolution du salaire moyen net
- ❖ L'abrogation des mesures Balladur d'août 1993 (régime général, régime IRCANTEC) et l'augmentation de la valeur du point pour les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO
- ❖ L'harmonisation de tous les régimes, avec des taux de remplacement identiques et des prestations équivalentes : 37,5 annuités pour tou-te-s, public et privé, c'est ça l'égalité !
- ❖ L'augmentation des salaires et des cotisations sociales
- ❖ Des mesures permettant de revenir à une situation de plein emploi, y compris pour les salariés âgés de plus de 50 ans, en agissant sur leurs conditions de travail et d'emploi
- ❖ L'extension de la retraite à 55 ans pour les salariés en postes pénibles
- ❖ La prise en compte de besoins insuffisamment couverts : amélioration des conditions de vie et de travail, égalité femmes / hommes, périodes de formation, etc.
- ❖ Le refus d'un système à la carte qui risquerait de mettre en cause les droits collectifs
- ❖ La gestion par les organisations syndicales de la part de salaire indirect versée par les employeurs, l'élection des représentants des salariés aux caisses de sécurité sociale et de retraites

L'alternative que nous avons devant nous n'est pas entre un système de répartition condamné si l'on ne travaille pas 42,5 ou 45 annuités et une organisation mixant répartition et capitalisation.

Les deux pôles de l'alternative sont :

- ❖ **Accentuer la financiarisation de la société, partager la richesse de manière toujours plus défavorable aux revenus du travail et en faveur du capital, accentuer les inégalités, soumettre la sécurité sociale aux règles de la rentabilité**
- ❖ **Renforcer la protection sociale en répartissant équitablement les gains de productivité futurs, faire progresser les salaires et baisser le taux de chômage.**

Pour sa part le SYGMA fait évidemment le choix de la deuxième solution et ses militant-e-s mettront tout en œuvre pour combattre les choix du gouvernement et du patronat et faire gagner les salarié-e-s du public comme du privé.

Pour en savoir plus, quelques références :

| | | |
|---|--|--|
| Les retraites au péril du libéralisme | Ouvrage collectif, Fondation Copernic, 3 ^{me} édition, avril 2002 | SYLLEPSE |
| Retraites : réponse au MEDEF | JJ. Chavigné, G. Filoche, mai 2001 | RAMSAY, Coup de gueule |
| Fonds de pension, piège à cons ? | Frédéric Lordon, juin 2000 | Raisons d'Agir |
| Puissance du salariat : emploi et protection sociale à la française | Bernard Friot, 1998 | La Dispute |
| La comédie des fonds de pension | Jacques Nikonoff, 1999 | Arléa |
| La grande mystification des fonds de pension | René Passet, mars 1997 | Le Monde Diplomatique |
| Les salariés pris en otage par le capital financier, ou demain, les retraites à la merci des marchés | François Chesnais, avril 1997 | Le Monde Diplomatique |
| L'avenir des retraites : les régimes par capitalisation contre la croissance et la solidarité | Jacques Berthelot | INP – ENSAT |
| 1^{er} Rapport du Conseil d'Orientations des Retraites | 6 décembre 2001 | disponible sur le site de la documentation française www.ladocfrancaise.gouv.fr/brp/notices/014000788.html |
| Rapport du Commissariat Général au Plan (rapport Charpin) | 24 novembre 1998 | disponible sur le site de la documentation française |
| L'avenir des systèmes de retraite | Avis du Conseil économique et social (rapport Teulade), janvier 2000 | |
| Perspectives à long terme des retraites | Rapport Briet, 1995 | La documentation française |
| Propositions du MEDEF pour assurer l'avenir des retraites en France (et « retraites complémentaires : un projet réaliste, cohérent, nécessaire ! », « un exemple de mauvaise gestion : le régime des retraites des fonctionnaires de l'Etat », etc.) | MEDEF, avril 2000 | La Refondation Sociale |

+ articles de Jean-Michel Harribey, de Michel Husson, de Pierre Khalfa, parus dans *Le Monde*, *Libération*, *Le Grain de Sable* (courriel d'information d'ATTAC), etc.

+ SYGMA-Infos et communiqués (parmi les plus récents) : 1^{er} mars 1999, 14 juin 1999, 24 mars 2000, 22 janvier 2001, février 2001, 25 mars 2002, 16 septembre 2002